

20<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

20<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr. 50	16 fr. 50	30 fr.
	17 fr. 50	32 fr.	

TÉLÉPHONE 31      COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page	2 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page	4 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

On vous a beaucoup dégrèvé, dit un député au public, et vous n'êtes pas encore contents ! Alors, qu'est-ce qu'il faut faire ? — Continuer, répond le public. — La Conférence de Londres. — Pourquoi les prix de détail montent-ils, puisque les prix de gros baissent ?...

Un député de la Seine, M. Joseph Denais, publie dans le *Capital* une étude sur les dégrèvements qui débutent par une surprenante observation. Il s'étonne que ces dégrèvements, votés le 29 décembre dernier par le Parlement, n'aient pas soulevé dans le pays le moindre enthousiasme. Pourtant, il ne s'agissait pas d'une paille ! Leur total s'élève à 1.447 millions. Et notre auteur constate : « M. Chéron pouvait légitimement en rapprochant ce chiffre de celui des dégrèvements adoptés le 31 juillet (1.104 millions) et de la « détaxe supplémentaire des sucres » (84 millions) affirmer que jamais « les contribuables n'avaient, au cours d'un exercice, bénéficié de « telles munificences... »

Tout compris, les dégrèvements réalisés pendant l'année 1929 forment donc un ensemble impressionnant de 2 milliards 645 millions. Il s'y ajoute l'allègement des impôts conditionnel d'un dixième des impôts cédulaires ainsi qu'il a été envisagé dans la déclaration ministérielle, lequel ne représente pas moins d'un milliard et demi... Et pourtant, se désole M. Joseph Denais, le public ne manifeste aucun contentement... Mais qu'attendait-il donc ce bon M. Denais ?... Qu'on illumine ? Ou bien qu'on fit dans les rues des cortèges portant des palmes et chantant des cantiques d'actions de grâce en l'honneur de M. Chéron ?

Nous ne comprenons pas sa surprise. D'abord les heureuses conséquences de ces dégrèvements ne se sont pas encore fait sentir dans le train ordinaire de la vie quotidienne. Et cette première raison serait suffisante seule pour expliquer l'apparente impassibilité du public. Mais surtout il y a autre chose. Il y a simplement ceci, Monsieur le Député, qu'il ne faut pas oublier quand on gouverne les hommes. C'est que personne n'est jamais content. Et que personne ne le sera jamais.

Le fabricant souverain nous a créés de la sorte et nous n'y pouvons rien. Le fond de la nature humaine c'est de faire effort pour en changer et quand elle y a réussi de ne trouver que déception et dégoût là où elle se promettait agrément et satisfaction. Alors, elle recommence et cela durera jusqu'à la fin des siècles.

Nos législateurs auraient grand tort d'en conclure qu'il n'est vraiment pas la peine de faire tant d'efforts pour obliger des ingrats et que si ça ne nous cause aucun plaisir de voir diminuer nos impôts, il est bien simple de les laisser tels qu'ils sont.

C'est comme si un médecin disait : pourquoi soignerai-je ce malade puisqu'une fois guéri il ne fait même pas attention qu'il est en bonne santé ?... Voyez-vous, en politique, l'important ce n'est pas que le public soit content, c'est d'abord qu'il ne soit pas trop mécontent !

Il y a quelque huit ans se tenait à Washington une Conférence Navale qui aboutit à une sorte de trêve établie pour une période de dix ans.

La Conférence qui a commencé mardi à Londres réunit comme la première les cinq grandes puissances maritimes du monde : la Grande-Bretagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Japon et l'Italie. Elle a officiellement pour but la limitation d'armement, puis la réduction, des armements navals.

La France s'y est rendue, non sans avoir bien clairement exprimé son sentiment : à savoir que le désarmement est un tout. Il n'y a pas un militarisme de terre et un militarisme de mer, sans compter le militarisme de l'air. La question forme un ensemble qui se traite à Genève dans la Société des Nations, laquelle travaille à résoudre tout le problème. Et il doit être bien compris que cette réunion à

Londres des experts navals ne se passe en aucune manière la Société des Nations de l'autorité qui lui a été conférée et à quoi la France entend qu'il ne soit pas porté atteinte... Ceci étant bien convenu la Conférence actuelle ne peut avoir qu'une valeur de préparation. Mais elle nous fera connaître à fond ce que veulent l'Angleterre et les Etats-Unis. En même temps, elle nous permettra de voir clair dans le jeu de nos bons amis italiens !...

Les prix de gros ne cessent de diminuer. Les prix de détail ne cessent de monter. Je pense que les prix de gros représentent la valeur de la marchandise chez le producteur et les prix de détail la valeur de cette même marchandise achetée par les consommateurs... Et si je m'explique parfaitement qu'il y ait une différence de l'une à l'autre, je ne peux pas arriver à me rendre compte pourquoi il n'y a pas rapport entre les deux et mouvements parallèles... Pourtant, je n'osais rien dire. Je craignais de dire quelque chose qui m'attirât une fois de plus le dédain supérieur de ces spécialistes très distingués que sont nos seigneurs les Economistes !

Eh ! bien, ça me fait plaisir tout de même de constater que je ne suis pas le seul à n'y rien comprendre. Mon très remarquable confrère de l'*Œuvre*, Jean Piot, fait exactement la même observation.

L'indice général des prix de gros qui était de 602 à la fin du mois d'octobre est descendu à 588 à la fin du mois de décembre.

Or, toutes les ménagères ont constaté que pendant cette même période les détaillants n'ont pas cessé d'augmenter leurs prix.

Quid donc nous expliquera ce mystère ?

Emile LAPORTE.

### PETITS MOTS D'ECRITS

#### RÉPONSE DE LA CUISINIÈRE

Notre confrère, Pierre Wolf, ayant plaisanté la cuisinière dans un article de « Gringoire » a reçu en réponse la lettre suivante qu'il publie sans en changer un mot et en se bornant à rectifier l'orthographe :

« Monsieur, « Vous vous êtes régalé à nos dépens, vous vous êtes bien moqué de nous. « Avant le 31 décembre, vous avez voulu prouver à vos lecteurs que nous étions souriantes, prévenantes, dociles avec nos maîtres. Puis, après les éternels, vous avez dit nettement que nous n'étions jamais satisfaites et qu'il nous arrivait parfois, pour nous venger, de cracher dans les légumes. « Une question, Monsieur ? Avez-vous déjà servi ? Vous êtes-vous levé au petit jour pour préparer le petit déjeuner du matin ? Sautiez-vous hors de votre lit quand on vous sonne ? Descendez-vous, sous la pluie battante, pour aller faire faire pipi au chien de Madame ? Etes-vous obligé de répondre sans cesse : « Oui, Monsieur... oui, Madame... » quand un autre mot vous brûle les lèvres ? Non ! Alors de quoi vous mêlez-vous en vous mêlant de nos affaires ? Nous ne nous occupons pas des vôtres. « Oui, Monsieur, mille fois oui, j'ai craché dans les légumes ! Parce que vous avez, vous, comme les autres, des conversations à table, qui nous déplaisent ! Quand vous parlez d'une de vos amies, dont le visage ne vous revient pas, vous vous écriez : « Tu ne trouves pas, chérie, qu'elle a l'air d'une bonne ? » Quand vous comparez M. X... par exemple, à M. Z..., vous déclarez : « Il a une gueule de larbin ! » C'est-y vrai ce que j'avance ? Vous le savez bien. Alors pourquoi arriez-tort de continuer à nous critiquer comme vous le faites. « Moi qui vous parle, Monsieur l'écrivain, il y a vingt ans que j'occupe la même place et j'ai mis à peine deux cent cinquante mille francs de côté ! Vingt ans d'honnêteté. Mais, Dieu merci, la vie augmente et j'attends mes patrons au tournant de mon livre de cuisine. Oui, Monsieur, je crache dans les légumes... et dans le café au lait ! Des fois, ce n'est tout de même pas vous qui êtes chargé de diriger la corporation. « Je vous salue. « CLÉMENTINE, cuisinière. »

## Informations

### A la Chambre

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre a discuté le budget de la marine marchande. M. Tasso demande le relèvement de crédit en faveur de la caisse des invalides de la marine.

M. Boulanger, rapporteur, déclare que la crise de la marine marchande ne s'est pas atténuée. On signale également la crise de la pêche de la morue.

M. Hymans interpelle le ministre de la guerre, au sujet de la nomination du général Weygand comme chef d'état-major général.

Après explications données par M. Maginot, le renvoi de l'interpellation est prononcé.

### Au Sénat

Le Président donne lecture des diverses demandes d'interpellations. M. Soulié demande la discussion prochaine de sa proposition d'amnistie qu'il déposa en janvier 1928.

M. Penancier, au nom de la commission de législation dit que celle-ci entendra le Gardé des Sceaux et présentera un rapport.

M. Hubert, Gardé des Sceaux, annonce que le Gouvernement s'est engagé à déposer un nouveau projet d'amnistie.

Commission des finances du Sénat La Commission des Finances du Sénat a commencé l'étude du projet rectificatif des assurances sociales.

La Commission des Finances a immédiatement cherché à se rendre compte des charges qui en résulteraient pour le budget de l'Etat, de l'adoption des dispositions nouvelles.

La Commission a décidé de prier le gouvernement de venir d'urgence devant elle pour donner son avis définitif sur l'ensemble du problème financier posé par le projet.

A l'issue de la séance, on indiquait dans les couloirs qu'un échange de vues très animé s'était engagé entre les membres de la commission en ce qui concerne notamment les répercussions budgétaires que serait susceptible de provoquer le texte proposé pour le régime des travailleurs agricoles par la commission de l'hygiène.

### A la mémoire de Foch

Le Président de la République inaugurera samedi, à 15 heures, le bâtiment dont il a posé la première pierre en 1928. Ce bâtiment portera le nom de « Pavillon Foch ». L'ancien pavillon des élèves prendra le nom de « Pavillon Joffre » ; les deux inscriptions seront inaugurées en même temps.

Le maréchal et la maréchale Joffre, la maréchale Foch, assisteront à cette cérémonie qui sera suivie d'une fête organisée par la Société des Amis de l'Ecole Polytechnique et par les élèves. Les invités entreront par les n° 5, 11 ou 21 de la rue Descartes. Ils pourront visiter les nouvelles installations après le cortège officiel et participer aux distractions diverses qui se prolongeront jusqu'à minuit. Un buffet sera dressé dans les salles de jeux.

### Après La Haye

M. Snowden, interviewé, délégué britannique, s'est déclaré hautement satisfait des résultats obtenus à La Haye. « Le règlement de la question des réparations, a-t-il dit, est assis sur une base pratique donnant à tous les pays un sentiment de satisfaction. » Il est félicité également de la solution de la question des sanctions et surtout de celle des réparations orientales, sur cette question qui, a dit M. Snowden, empoisonnait depuis dix ans la politique de l'Ouest.

On a trouvé des compromis et des arrangements sur tous les points litigieux. Ils se résument en ceci que l'Australie est libérée de tout paiement de réparations, que les paiements de la Bulgarie sont réduits à un chiffre des plus modestes, et qu'enfin, un fonds créé sous la garantie des puissances réglera la question des biens sous séquestre.

### L'Angleterre et l'Inde

La désobéissance civile a commencé. Des réfractaires, des volontaires et des membres du congrès panindien se sont rendus au village de Khakhari et ont défié la police qui les a expulsés.

D'autre part, à la Nouvelle Delhi, au nom du groupe européen, M. Moore a déposé, à l'ouverture de la séance, une motion d'ajournement de la Chambre, consistant en un blâme pour le président. Cependant, M. Moore a retiré sa motion après une réunion extraordinaire du conseil exécutif.

### Une ville incendiée

Un incendie a détruit une partie de la ville de La Canée. Les dégâts sont évalués à plusieurs dizaines de millions. La Canée, capitale de l'île de Crète, située sur la côte nord à 96 kilomètres de Candie, possède un petit port avec phare et môle. Elle compte avec les faubourgs et les villages de la commune, 30.000 habitants.

### Indulgence

D'après le journal russe *Senodnia*, édité à Riga, le nouveau code criminel soviétique qui va être publié incessamment contient un article qui dit qu'« un ouvrier ne peut être traduit devant le tribunal si l'objet ou la marchandise volé par lui vaut moins de 15 roubles. »

### Découverte d'objets anciens au Siam

On a retrouvé à Luovo (Siam) divers objets en vieux argent, notamment deux chandeliers, un calice et un encensoir datant de l'époque de Louis XIV, période où l'influence catholique française se manifesta dans cette région du Siam.

### Le froid aux Etats-Unis

Le froid intense qui sévit sur toute l'Amérique, à l'est des Montagnes-Roches a causé, au cours de la fin de la semaine dernière, la mort de cinq personnes à Chicago, de 8 personnes dans le Sud, de trois personnes en Pensylvanie et de deux à New-York.

Le thermomètre a marqué 12 degrés au-dessous de zéro en Virginie, dans la vallée de Shenandoah.

### EN PEU DE MOTS...

De l'or en barre évalué à 1 million 500.000 florins (10 millions de francs) a été embarqué de Hollande pour la France. Un second envoi suivra.

Un propriétaire de Puy-Moyen, près d'Angoulême, s'est suicidé sur la tombe de sa femme, après avoir fait brûler 225.000 francs de billets de banque pour déshériter ses enfants.

À Nay, une jeune fille, domestique chez un pharmacien, s'est approchée du feu, a enflammé ses vêtements. Elle a été gravement brûlée et a été transportée à l'hôpital de Pau.

À Bord-les-Digues-Moruaq, près Brive, un gendarme a abattu d'un coup de revolver un alcoolique, nommé Dumont, qui s'élançait sur lui pour le frapper.

## NOS ÉCHOS

### Quand les augures sont seuls !

Nous ne résistons pas au plaisir de citer cet écho délicieux de notre confrère, le *Cri de Paris*. Il est charmant. Qu'on en juge !

« Deux des plus éminents membres du corps médical avaient été appelés auprès d'un parent de l'un des plus distingués de nos nombreux sous-secrétaires d'Etat. »

Trois minutes d'examen du malade, puis les deux augures se retirent dans le grand salon pour délibérer.

Tout à coup les deux maîtres aperçoivent, pendu au mur, un magnifique casque ancien.

« Quel beau casque ! s'écrie le plus grand. En un clin d'œil, l'autre, celui qu'on appelle le « petit père », monte sur la table, décroche le casque et en coiffe son gigantesque confrère. Mais à peine le fond du casque a-t-il heurté le crâne du grand neurologue qu'un délice se produit et que le professeur sent un collier d'acier se resserrer autour de son cou ; il a peur d'être étranglé et pousse un hurlement qui attire la famille. »

« Non, non, n'entrez pas, la consultation n'est pas terminée ! crie l'autre terrifié par les conséquences de sa gaminerie. »

Mais il eut beau s'écrier sur les jointes du casque, il fallut tout de même appeler la famille qui fit quérir un serrurier, comme dans le roman d'Eugène Chavette, *Aimé de sa concierge*.

On affirme que les deux professeurs omirent d'envoyer leur note d'honoraires. »

### Tel est pris...

La Liberté raconte cette plaisante histoire : Un antiquaire qui cherchait des antiquités dans les maisons de paysans hollandais vit, dans une de celles-ci, une ravissante écuelle bleue qui était par terre et dans laquelle un chat était en train de boire du lait.

Afin de ne pas attirer l'attention du paysan sur la valeur de l'écuelle, l'antiquaire dit au paysan : « Quel beau chat vous avez là ! »

« Oui, c'est une jolie bête, répondit le paysan. — Ne voulez-vous pas me le vendre ? — Euh ! peut-être... Qu'en offrez-vous ? — Deux golden... Etes-vous satisfait ? »

Le paysan se gratta derrière l'oreille, sembla réfléchir un instant, mais consentit au marché proposé par l'antiquaire et conclut l'affaire.

Le marchand déposa les deux golden sur la table et emporta le chat. Avec l'animal sous le bras, il se retourna et dit encore : « La pauvre bête aura certainement soif en cours de route... Est-ce que je peux emporter l'écuelle, de manière à la faire boire quand elle voudra... »

### PROPOS POUR LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS...

## GITES DE SONGE ET DE FLANERIE...

Même platoniquement, je n'ai jamais ressenti l'appât de la vie claustrale. Ma soif des larges horizons et des climats changeants, mon goût de l'éparpillement s'accroissent mal avec le cadre uniforme et matériellement borné du village moine en son moultier. Néanmoins, j'admire et j'aime les cloîtres. A mon sens, ils sont au premier rang des réussites de l'art religieux de chez nous. Ils me reposent de l'oppressante splendeur des collégiales et des cathédrales auxquelles ils s'appuient le plus souvent. Ici, plus d'enceinte rigoureusement close qui nous opprime ; de larges baies accolées nous prodigant la lumière, mais sans nous en accabler. Plus d'atmosphère confinée aux relents d'haléines mêlées et d'encens dispersé ; un air abondant circule dans les galeries, chargé du parfum des jardins voisins et traversé de vols d'hirondelles.

De la Bretagne et du peu de la Normandie que je connais, les cloîtres de Tréguier et du Mont Saint-Michel demeurent les refuges où ma pensée revient avec prédilection ; en Auvergne, elle trouve à la Chaise-Dieu son asile préféré ; en Provence, rien ne prévaut pour moi sur ce ravissant promenoir sacré de Saint-Trophime d'Arles dont M. Eugène Pujol nous montrait récemment un aspect fragmentaire.

La France possède sur tout son territoire des œuvres de ce genre, souvent mal connues, toujours évocatrices de souvenirs et inspiratrices de rêves. Même composites et à demi-ruinées comme à Carénac et en maints autres lieux, elles restent nobles. Quelques arceaux intacts suffisent au passant averti pour reconstituer l'ensemble. Seule, une restauration maladroite, infidèle ou insolente, déçoit, irrite et rebute. La fragile fantaisie de ces édifices mineurs exige de ceux qui veillent sur elle plus de précaution encore que n'en réclame la robuste majesté des nefs et des absides.

Notre Sud-Ouest possède sa large part dans le trésor des cloîtres français. Moins, y brille au premier rang par l'ampleur de son « couvert », par la variété inouïe de ses chapiteaux du xii<sup>e</sup> siècle. Toulouse a sa cour des Augustins dont les arcades aux colonnes geminées dépassent en beauté les débris illustres de Rieux auxquels elles dispensent la lumière. Saint-Bertrand érige son cloître aussi haut que le mont Saint-Michel porte le sien. S'il n'a pas l'infini de la mer et des grèves à étaler sous ce belvédère, il déploie sous lui cette large terre du Comminges que les Pyrénées cernent d'une couronne magique. Et de la puissance de la basilique à laquelle il s'accroche, la grâce de ce mirador épiscopal se trouve exaltée.

L'art roman nous légua ces patios ornés. Du gothique nous en possédons de moins précieux peut-être par l'originalité de leur ornementation, de plus éblouissants par la richesse de leurs voûtes, par l'ingéniosité des meneaux en dentelles de leurs fenêtres. Inutile d'aller chercher nos exemples jusqu'à Bayonne. Nous en avons de plus proches. Parmi eux, celui de Villefranche-de-Rouergue joint au mérite de l'ancien, les prestiges de ses dimensions étonnantes et de l'élégante simplicité de son ordonnance. Il pare la Chartreuse de la rive d'aveyron d'un pressant attrait.

En Périgord, Cadouin nous enchante par les faux airs cadurciens qu'il ajoute à la grande mine qui lui est propre. Son ancienne abbatiale est à coupole comme notre cathédrale. Son cloître, le frère exquis du nôtre. Tous deux furent entrepris à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, peut-être par les mêmes architectes. Après avoir vénéré le Saint-Suaire de Cadouin, les pèlerins complétaient leur hommage aux reliques vestimentaires du Christ en venant saluer la Sainte-Coiffe de Cahors. Ils trouvaient ici une parfaite réplique de leur modèle, du flamboyant promenoir à la bas. Aujourd'hui, le touriste éprouve le même enchantement, à cela près que les soudards d'Henri de Navarre ont respecté Cadouin et mutilé Cahors. Hélas ! des sculptures de notre cloître, peu de chose subsiste en dehors des deux travées des entrées, de ses pen-

dentifs à peine un peu plus que la trace, des meneaux de ses croisées, rien du tout si ce n'est une sèche et médiocre reconstitution, à exemplaire unique, Dieu merci !

Ainsi saoué, le cloître de notre Cathédrale demeure beau. Privé de beaucoup de ses parures, il conserve assez de richesse pour charmer en tout temps, pour éblouir quand le soleil d'été inonde l'une ou l'autre de ses façades et remplit ses couloirs de jeux d'ombres à transformations incessantes. La lumière directe dessine cependant sur le mur de fond de nouvelles séries d'arceaux fugitives mais aussi nettes que les vraies. Elles bougent et leurs ogives s'élargissent ou s'allongent, s'inclinent et se redressent, fébrilement.

Un cloître a pour mission de préserver les passants des offenses du soleil, mais aussi des offenses de la pluie. Allez donc, comme je le fais volontiers, vous garer de la bourrasque sous les voûtes du promenoir que nous devons à Antoine de Lucez. La Cathédrale se montre à vous sous un aspect singulier. Alors, clochers et clochetons labourent de leurs pointes les nuages bas qui les aspergent ; les demi-sphères des coupoles luisent comme des crânes prodigieux qui émergeraient de l'onde ; les briques lavées et relavées des contreforts saignent comme des plaies mises à vif. Cependant, l'averse mène un magnifique tapage, un charivari fait de clapotis des chéneaux, des pleurs innombrables de chaque tuile sur la voisine, des hoquets des dalles engorgées et du gargouillis des gargouilles. A la ronde, le vent trouve partout des creux pour y siffler, des angles pour y gémir. Les grandes orgues jouent à l'extérieur quelquefois.

Ces impressions de la pluie et du beau temps sous les cloîtres, on pouvait jadis les savourer ailleurs qu'au voisinage des grandes églises. Moines, chanoines et pèlerins n'en avaient pas le monopole pour leurs méditations et leurs palabres dévottes. Dans la plupart de nos villes anciennes, les bourgeois du bon vieux temps goûtaient le plaisir, grâce à ce qu'ils nommaient des « couverts », de se dispenser de parasols et de parapluies pour flâner d'un quartier à l'autre. De ces galeries, nombre de cités gardent des vestiges importants. A Bayonne, comme à La Rochelle, des rues entières cachent encore leurs trottoirs sous des abris. A Montauban, la place Nationale s'entoure du cloître civil, le plus harmonieux que je connaisse. Aux heures du marché, ce déambulatoire aux doubles plafonds ravit le visiteur par un mouvement et une rumeur qui, de régner en ce lieu, prennent une couleur et un accent particuliers. Aux autres moments, la calme pénombre qui règne sous les étages en surplomb donne aux boutiques en retrait, aussi modernes soient-elles, un charme recueilli et suranné... A Paris, j'éprouve une sensation analogue sur les rives arbrées de la place des Vosges et du jardin du Palais-Royal. Mais combien je préfère encore les « cornières » de nos bourgs méridionaux. Je trouve proprement ravissantes les dissemblances de leurs arcs, l'inégalité de leurs piliers, leurs auvents et leurs timidités. Qui peut oublier, s'il s'y est garé d'un midi trop ardent ou d'un soir trop mouillé, le refuge qui régnait à la marge de la grand-place de Castelnaud-Montlatier et de celle de Bretenoux ?

Pour élargir les rues de Paris encombrées, on parle de giter les trottoirs sous les maisons ailleurs que dans les rues de Rivoli et de Castiglione. Voici peut-être les cloîtres civils à la veille de leur renaissance. Je m'en réjouis fort !

Si j'étais roi de quelque chose, du sucre, du papier, du pétrole ou du caoutchouc et que l'envie de bâtir me vint, j'imiterais le caprice de M. Léon Bailby. Ce magnat du journalisme a flanqué d'un cloître la somptueuse villa qu'il vient d'édifier près d'Antibes. Comme il a légué le tout à « La Caisse des retraites de la Presse française », on en parle et on reparlera. Tant mieux, pour le double exemple : celui du cloître comme celui du cadeau !

Eug. GRANGIÉ.

Elle ne sait pas. Elle a oublié de demander au cher Pierrot quelle sorte de col il désirait. Le vendeur, aimablement, vient à son secours :

« Comme celui que je porte ? questionne-t-il. — Mais elle, vivement : — Oh ! non. Des propres. L'ennui, c'est que... »

« J'ai un grand faible, disait récemment Paul Morand, pour les Américains pauvres. Ce sont les plus gentils !... — Oui, fit Pierre Bonardi, avec vivacité, mais dès qu'on les connaît, ils font fortune. »

Le Lisou.

# Chronique du Lot

## CONTES DE LA VEILLÉE IL Y A 40 ANS

Une occasion vient de me faire lire ce qu'écrivaient les félibres, il y a quarante ans, et j'ai pensé que les lecteurs de ce journal — qui s'intéressent aux choses quercynaises — trouveraient agréablement à ce qui se publiait alors et qui était surtout lu par les habitants de nos modestes villages.

Une demoiselle, félibre, écrivit un conte sur l'un des journaux du félibrige, qui lui valut une réplique, très amusante, de Paul Froment.

Pour que le conte en question, écrit dans le patois du Midi, soit compris de tous, je vais essayer de le traduire.

### « Création des nègres »

« Lorsque Dieu eut créé les passereaux pour l'air, les poissons pour la mer, les bêtes pour la terre, les papillons pour les fleurs, il voulut créer un être qui puisse jouir de toutes ces belles choses, et fit l'homme.

L'homme, ce type des êtres intelligents, qui fut le brouillon de ce chef-d'œuvre qui s'appelle la femme !

Pendant que le créateur faisait tout ce travail, Lucifer le pistait. Quand il eut bien vu comment il avait fait, lui-même se mit au travail : il voulait aussi fabriquer son homme. Vous allez voir comment il réussit. Il prit de la terre glaise, la pétrit, comme Dieu avait fait, et après avoir bien sué, il vit que ce qu'il était parvenu à faire ressemblait à Adam, comme la nuit ressemble au jour. Pour la couleur de sa créature, il n'avait pas à s'étonner, attendu que tout ce que touche le diable devient noir, naturellement l'homme fabriqué était noir.

Pour le faire luire comme celui du créateur, Lucifer, s'en alla le laver dans la rivière où Jean-Baptiste devait, bien plus tard, baptiser Jésus-Christ. A mesure qu'il approchait de l'eau, celle-ci reculait. Il jeta sa créature à la source et il n'y eut que la paume de la main et la plante des pieds qui pussent toucher l'eau. Aussi elles sont plus blanches que le reste du corps.

Furieux de ne pouvoir faire une bonne lessive le diable donna, de rage, un fort coup de point sur le nez de sa créature, qu'il aplaça comme une pomme de terre cuite au four.

L'homme, ainsi malmené, se mit à crier de douleur. Cela fit dire au diable que si ce qu'il avait créé était noir, lui seul en était cause.

D'un air de pitié, autant qu'un diable peut en avoir, en regardant son ouvrage il voulut se faire pardonner. Pour le caresser, il lui passa, aimablement, la main sur la tête, mais cette main, trop chaude, fit le même effet que le fer des perruquiers.

Pour rendre son homme heureux, il le transporta au Brésil et le laissa là. Il fallut que Christophe Colomb découvrit l'Amérique pour retrouver la créature du diable.

Paul Froment lut ce qu'avait écrit la collaboratrice du journal sur lequel il écrivait lui-même, et ne voulut pas laisser sans réplique l'affirmation que l'homme n'est que le brouillon de la femme. Sa réponse à Mlle Sol est en vers patois. Une traduction en enlèverait l'esprit et la finesse, de même que la saveur qu'ils expriment. La voici :

### « A Margarido Sol »

per creation des negres

L'ome n'es qu'un brouillon, mous frayres, Bon per metre al sac des pelhaires, Uno bestio de cap à foun, Des alimans ac lou pire, Margarido Sol ben zou dire, Oui, Mousous, l'ome es un brouillon !

Sabes pas, per Madoumaïsele, La créature qu'es pus belo Debat la rodo des soulel, Près de l'ome, tristo manobro ? Aco la founno, par chef-d'obro, Lou que n'en douto garo à del.

Es lou bijou de la nature, Crezès-zou la crouso es siguro, Quicon de fenit, de pintrat, Onn l'el trobo pas uno faouto Dumpey l'artel dinco la gaouto : Mais l'ome n'es qu'ésclapounat !

Fuguet bastit à cot's de fourco, Sa faço an d'un gros col s'enfourco, Parès fresqué souonquo quand pleou : Sa figuro onn la barbo pouso Près de la founno à pel tant dougo, Semblo un hérisson près d'un cou.

Dins uno damo bien confado, La beoutat nous es presentado, May que lon cor et lou cur hel Et sans raneuco, sans malico, La douço lengo tzamay fesso Es ayamabo coumo un agnel.

Boli be ; mais se cal zou dire, Totes soun pas coulou del lire Et l'embetzo metudo à part, Onn pus laido caouso créado Qu'uno founno deshabillado Se n'éro pas feyto de car ?

Es bertat, non l'ey tzmay bisto, Que sul papicé, coupio tristo, Et pel darré tan soulomen ; Crezès que blagui ? mais bestido La trobi enqéro pus pouillido : Forço n'an pas moun sentiment ?

Enfin, de la presenco passo, Fuques pus negro qu'uno agasso Dirion que n'abioy pas rasou, Mais se besias soua am nudo... Que disi ? l'amo, la perduo, Ou se n'a conness pas zou !

## L'amicale du Lot à Bordeaux

Ce sympathique groupement donnait dimanche, 19 janvier, dans les Salons Chezeau, sa grande fête annuelle.

Tout d'abord, à midi, a été servi un banquet sous la Présidence de M. Arnault, Préfet honoraire, Président de la Société, ayant à ses côtés, MM. le D<sup>r</sup> Bénéch, Président honoraire ; Lomphe et Oubrière, Vice-Présidents ; Ostrowski, Lacroix, Président de la Mutuelle du Quercy ; Doussain, Secrétaire général de l'Amicale du Lot ; Cayssac, Trésorier ; Commandant Jarty, de Testas de Folmont, A. Flouroux, Manhiabal, Broqua, Emie.

Un menu exquis avait été élaboré : les convives y ont fait grand honneur. Lorsque le champagne a doré les coupes, M. Arnault, traduit éloquemment sa joie profonde de se trouver au milieu de ses compatriotes. S'il reste à la tête de l'Amicale du Lot, c'est parce qu'il saif, dit-il, pouvoir compter sur le dévouement et le zèle de ses collaborateurs du Bureau.

M. Arnault a prononcé des paroles chaleureuses à l'adresse de M. Ostrowski qui vient d'être appelé à la Sous-Préfecture de Tournon. Il a terminé en levant sa coupe à l'assistance et à la prospérité de l'Amicale (Longs bravos).

M. Ostrowski a remercié M. Arnault de sa bienveillance affectueuse, et a exprimé ses regrets de quitter ses compatriotes auprès desquels il a trouvé la plus grande sympathie ; il restera néanmoins parmi eux, par la pensée.

M. le Docteur Bénéch a prononcé quelques mots, partis du cœur, à l'adresse de l'ancien Chef du département qui ne l'avait pas oublié dans son allocution. Il assure les membres de l'Amicale, que son concours leur restera acquis et qu'ils trouveront auprès de lui le même appui en toute circonstance.

A l'issue du Banquet, une sauterie avait été organisée ; elle fut des plus animées et se poursuivit assez tard dans la soirée.

Parmi l'assistance, nous avons remarqué, outre les personnalités déjà nommées : MM. les Docteurs Marty, Molinié, Molin de Teysseix, Monmayou, Perrié ; Mmes et M. Arnault, Bénéch, Doussain, Ostrowski, Cayssac, Jarty, Flouroux, Emie, Marty, Lajugie, Bousquet, Lassus, Latapie, Cantagrel, Germain, Metgia, Etcheparre-Billion, Nadal, Demeulemester, etc.

Cette fête fut particulièrement réussie et fait le plus grand honneur aux organisateurs.

### Subvention

A la demande de M. de Monzie une subvention de 300 francs vient d'être accordée à « l'Union Sportive du Boulv » qui développe activement son activité sportive sous les auspices de l'excellent maire, M. Guignes, et de l'actif Conseiller Général, le Docteur Peindarie.

### Section syndicale des Instituteurs du Lot

Le Conseil d'administration de la Section syndicale des institutrices et instituteurs du Lot se réunira au Foyer le jeudi, 30 janvier 1930, à 11 heures du matin. Présence indispensable.

Il est rappelé que les séances du C. A. peuvent être suivies en qualité d'auditeurs par les membres du Syndicat.

### Le Secrétaire : F. MIRABEL.

**Retraites ouvrières et paysannes**  
Les assurés aux retraites ouvrières et paysannes nés en septembre et ultérieurement, n'auront pas à renouveler leurs cartes.

Ces cartes seront valables pour la période restant à courir jusqu'à la date de la mise en vigueur de la loi sur les assurances sociales.

Jusqu'à cette date, les assurés et les employeurs resteront tenus d'effectuer les versements obligatoires qui seront représentés sur leurs cartes en mains.

### Assistance publique

Par arrêté en date du 9 janvier, M. Calvet, inspecteur de l'Assistance publique dans le Lot, est promu à la 1<sup>re</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1929.

### Nos félicitations.

Car se sa mestresso lou quitto L'omo bay se nega de suite De fennois, ah ! s'en tien pas cat ! S'un degoustat las dayso, risoun. Et cot set counsolados disoun : « Un de perdu, hint de troubat ! »

Et se caouqu'un paonrot pla satze S'enguilho dins lou maridatze Per el lou cel sera duher Per qu'auora passat sus la terno Uno bitasso de misero Piro qu'un damnat en ifer !

Oh ! mais que pensi ! sans ma maire Serioy pas aissi rasounaire, Mei culpa, malhur à you ! Que malgre qu'ouy dit tout aro A las droulletos, quand me paro Preni, sans remor, un poulou.

Soun de bels antzelous sans alos. Nostre Segne las fessquet talos : Et bous, Madoumaïsele Sol Se bous cresioy que de moun atze, Sans discuta res dabantatze, Bendrioy bous attrapa pel col !

### P. FROMENT,

Pour copie conforme, DELRIEU.

## CAHORS

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

### CONFÉRENCE DE M. DE MONZIE

Nous rappelons au public d'élite qui suit si fidèlement les réunions de cette société qu'elle donnera la sixième de sa saison lundi prochain, 27 janvier, au Théâtre municipal.

Parmi la série déjà longue de ces séances d'une si belle qualité, celle-ci se distinguera entre toutes puisque la Conférence y sera faite par M. de Monzie qui parlera des « Veuves d'hommes illustres ».

Le Comité se félicite de pouvoir, grâce à la bienveillance que lui témoigne son Président d'honneur, donner à ses auditeurs l'occasion d'un tel régal d'éloquence.

La réunion aura lieu en soirée, au Théâtre, le lundi 27 janvier. Elle commencera à 21 heures. La location des places se fait comme d'usage.

## VOIRIE

Tous les arrêtés, on le sait bien, ne sont pas respectés. Certaines personnes se font un malin plaisir de les enfreindre. Tant pis pour elles quand un procès-verbal leur est infligé.

Ainsi, la rue de la Banque est, actuellement, interdite aux véhicules. Elle est, même sérieusement barrée.

Eh ! bien ! par mesquine protestation, il est des chauffards qui y passent quand même. « Il y a assez de place », disent-ils. Qu'est-ce qu'ils auront lorsqu'ils auront commis un accident ? Ils geindront et feront appel à l'indulgence des victimes ! Ce sera bien temps, alors !

Toutefois, il faut reconnaître que cet arrêté est généralement respecté. Mais, il y en a un qui, par exemple, semble tout à fait inexistant. C'est celui qui est placardé à l'entrée du quai Cavagnac et qui « interdit le dépôt des ordures et des débris ».

Nous savons qu'il est difficile d'établir une surveillance permanente pour faire respecter cet arrêté, mais, il faut avouer que les auteurs de ces dépôts sont d'un sans-gêne inconcevable.

Les abords du quai Cavagnac seraient un lieu de promenade très agréable, mais, vraiment, ils ne sont plus qu'un dépotoir d'immondices, où, la nuit venue, se donnent rendez-vous tous les rats des environs.

Ce n'est pas la première fois que pareille constatation a été faite. Pendant quelque temps, le quai était à peu près convenable.

Aujourd'hui, il n'est pas propre. Que sera-t-il dans quelques mois ? D'autre part, on ne peut pas passer sous silence le mauvais état de la calle de St-Georges. Ce chemin de halage, au temps du service de la navigation, était bien entretenu.

Mais, aujourd'hui, le service d'entretien n'existe plus et c'est avec regret que les promeneurs qui suivent ce chemin de la calle de St-Georges à Coty, le constatent de plus en plus, chaque jour.

Bah ! on finira bien par le nettoyer !

### Association des Officiers de réserve

L'Assemblée générale de l'Association des Officiers de réserve du Lot vient d'être définitivement fixée au dimanche 9 février prochain, à 10 heures, au siège social, café Tivoli.

A l'issue de la réunion, un banquet amical réunira les camarades.

Afin de permettre à de nombreux camarades d'assister au bal, celui-ci qui n'avait pu voir lieu l'an dernier, en raison de circonstances exceptionnelles, a été fixé au samedi soir 8 février.

Il aura lieu dans les salons de la Préfecture, gracieusement mis à la disposition de l'Association par M. le Préfet.

Un orchestre de choix présidera à ce bal, qui se terminera par un superbe cotillon.

### Une excellente initiative du Maire de Puybrun

M. Dularent, Maire de Puybrun, préoccupé de développer sa gare et de faciliter l'enlèvement des bois en grumes, a sollicité l'installation d'une grue de levage, premier élément d'un outillage spécial.

M. de Monzie reçoit du P. O. la lettre suivante qui ne laisse pas que d'intéresser les transporteurs de la région :

« Paris, le 20 janvier 1930.  
« Monsieur le Ministre,

« Comme suite à votre lettre relative à l'installation d'une grue de levage à la gare de Puybrun (Lot), « pour l'enlèvement des bois en grumes, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je donne les instructions utiles pour que des grues spéciales à grumes, dites grues « Simplex » soient mises à la disposition des expéditeurs de cette gare.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Le Directeur de la Cie ».

## Chronique des Théâtres

### THEATRE DE CAHORS

Comme on l'a annoncé, la Troupe des théâtres des Variétés de Toulouse donnera ce soir, jeudi, sur la scène du théâtre municipal de Cahors, en représentation, la célèbre opérette « Les Cloches de Corneville ».

Cette représentation aura lieu avec les concours de l'excellent baryton, M. André Girard, encadré par des artistes de premier ordre.

Chœurs, ballet, orchestre, sous la direction de M. Delagne, ne manqueront pas d'intéresser le public.

On sait, en effet, le beau succès remporté par la Troupe des Variétés dimanche, 12 janvier, dans notre ville où elle a joué « la Mascotte ».

Ce succès fut tel que dès l'annonce de la représentation des « Cloches de Corneville » toutes les places ont été louées en deux jours.

On peut dire que rarement pareil fait s'est produit à Cahors, ce qui prouve la valeur de la Troupe des théâtres des Variétés de Toulouse.

### Pauvre enfant !

Le jeune Favory, âgé de 6 ans, demeurant chez ses parents, charcutiers à Gourdon, eut l'imprudence de faire marcher la machine à hacher la viande.

Le pauvre enfant, par suite d'un faux mouvement, eut la main gauche prise dans l'engrenage.

L'index a été sectionné au milieu et l'articulation de l'annulaire a été ouverte.

La main entière est en très mauvais état. Il a été transporté mercredi matin à l'hôpital de Cahors.

### Accident mortel

M. Célestin Delrieu, âgé de 25 ans, demeurant à St-Génies, commune de Lalbenque, revenait à bicyclette de la foire de Montpezat avec d'autres camarades.

Arrivé au lieu dit « la Baraque », une auto survint et heurta le cycliste qui tomba sur le sol.

Ses camarades le relevèrent et le transportèrent à son domicile. Delrieu était sans connaissance et ses blessures paraissaient très graves.

Il fut, aussitôt après les premiers soins, dirigé sur l'hôpital de Cahors où son état a été considéré comme désespéré.

Delrieu avait une double fracture du crâne.

Delrieu est décédé mercredi matin.

### Accident

M. Justin Magot, employé chez M. Bénéstèbe, a été coïncé entre deux voitures. Il a été fortement contusionné à la jambe gauche et devra observer un repos de 12 jours.

### Vol d'une chaîne de montre

Ces jours derniers, un propriétaire de Gourdon constatait qu'une chaîne de montre en or lui avait été volée.

Plainte fut portée à la gendarmerie. Un procès-verbal fut dressé et transmis au Parquet.

Une enquête a été ordonnée pour rechercher l'auteur du vol.

### Infraction

Pour infraction au Code de la route, les gendarmes ont dressé une contravention à un chauffeur de Martel.

### Outrages à la pudeur

Le nommé Hilarion L..., 47 ans, journalier à Livernon, était en état d'ivresse et faisait du scandale sur la voie publique.

Les gendarmes intervinrent. Hilarion les nargua, et se mit, devant eux, dans une posture indécente.

Procès-verbal lui a été dressé pour outrage à la pudeur.

### Coups

Une instruction est ouverte contre la dame B... Léonie, 30 ans, ménagère à Figeac, qui a porté des coups à une voisine.

### Vol audacieux

Dimanche soir, des passants constataient que les portes de l'épicerie de Mlle Valette, à Lentillac-Lauzès, étaient ouvertes. Ils prévinrent, celui-ci qui arriva et constata que le tiroir-caisse avait été fracturé.

La gendarmerie de Lauzès, prévenue, arriva à Lentillac et ouvrit une enquête.

Elle fut habilement et rapidement menée. Peu après, en effet, le voleur était arrêté chez M. Vigean, tailleur, où il s'était réfugié.

C'est un jeune homme, âgé de 16 ans, Alphonse P..., habitant la commune.

### Vol de linge

Plainte a été portée par Mlle Jossely, institutrice à Lentillac.

Mlle Jossely avait étendu du linge sous le préau de l'école. Quand elle voulut le prendre, il avait disparu.

### La truffe

Les marchés continuent à être très approvisionnés en truffes.

A Limogne, 1.300 kilos avaient été apportés et vendus au prix de 75 à 80 francs.

Au marché de Lalbenque, la truffe s'est vendue 80 francs le kilo.

### Arrestation

La gendarmerie de Salviac a procédé à l'arrestation du nommé Henri Crémont, 62 ans, originaire de Daglan (Dordogne).

Crémont est inculpé de vol de lapins au préjudice d'un propriétaire de Daglan.

### « Frégate Cadurcienne »

Dimanche, 19 janvier, la deuxième équipe de la F. C. s'est rendue à Montpezat-du-Quercy rencontrer l'excellente équipe de cette localité.

### Au Palais

M. Robert Séguy, avocat à Cahors, est nommé avoué en remplacement de son père, M. François Séguy, démissionnaire en sa faveur.

Nous adressons au jeune maître, dans notre ville, nos cordiales félicitations.

Et nous tenons également à assurer M. François Séguy, qui réside ses fonctions pour un repos bien gagné, que nos meilleurs souhaits l'accompagnent dans sa retraite volontaire.

### Vandalisme

Les époux Deltel, demeurant au hameau du Quercy (commune du Montat) ont été victimes d'actes de vandalisme.

Des personnes malveillantes ont détérioré une charrette, coupé les traits et mutilé 6 arbres fruitiers.

En outre, deux morceaux de tuyau de la conduite de l'eau ont été volés.

Plainte a été portée au Parquet qui a ordonné une enquête.

### Les « Amis de l'Harmonie »

Programme du Concert du dimanche 26 janvier prochain, sur les Allées Fénelon, de 15 h. à 16 h.

1<sup>o</sup> Allegro de Concert, Allier ; 2<sup>o</sup> Les Saltimbanques (Fantaisie), L. Ganes ; 3<sup>o</sup> Audition (soliste, M. Grimal) ; 4<sup>o</sup> Rose-Mousse (Valse), Bosc ; 5<sup>o</sup> Lakmé (Fantaisie), Léo Delibes ; 6<sup>o</sup> Redemandé (Solistes, MM. Grimal et Lafargues) ; 7<sup>o</sup> Perles et Diamants (Polka pour deux pistons), Diaz ; (Solistes, MM. Lafargues et Vanel).

### Le Comité.

### AU PALAIS DES FÊTES

SEMAINE DE GALA  
SAMEDI 25, DIMANCHE 26 (Matinée et soirée)

### 1<sup>re</sup> partie

P. G. M., Actualités, du monde entier

### LOOPING THE LOOP

Interprétation de Werner Krauss-Jenny, Jugoslavie Ward-Gina Manès, s'apparentant à la même atmosphère violente et voluptueuse, Looping the Loop est une œuvre qui compte, qui mérite l'admiration la plus totale.

### 2<sup>e</sup> partie

### LA FEMME EN HOMME

grande comédie, avec Carmen Boni-Carlo Tedeschi-Ventura Ibarbez. Chaque scène de ce film est vue, soignée et mise en valeur avec un art surprenant des situations. Il n'y a rien dans l'interprétation qui ne soit parfait. C'est un chef-d'œuvre d'esprit et de sensibilité.

### ORCHESTRE

Samedi seulement, grand concert donné par l'Avant Cadurcien.

Notre vaillante Société, sous l'habile direction de son chef, M. Rivière, se fera entendre dans les meilleurs morceaux de son répertoire.

### MERCREDI 29, JEUDI 30 (Matinée et soirée)

### 1<sup>o</sup> Un grand film français

### UNE JAVA

supervision de Henry Roussel, avec Jean Angelo, Henriette Delannou-Viguier-Yvonneck-Nasthaïso-Jakly Cobra.

### 2<sup>o</sup> Richard Dix dans

### MAITRE APRES DIEU

La Chine et ses mystères. Un film plein de vie et de mouvement.

### LE FORGERON DE LA COUR DIEU

5<sup>e</sup> époque

### ORCHESTRE

### AU ROBINSON

Tous les samedis, dimanches

### fêtes et veilles de fêtes

### Grand Bal

### Les Sports

### Réponse à M. Labro

Nous avons publié une lettre de M. Labro au sujet d'un incident qui se produisit l'autre dimanche, M. Combrousse, mis en cause, nous demande l'insertion de la réponse suivante. Les paroles s'étant ainsi expliquées tour à tour, nous tenons — en ce qui nous concerne — l'incident comme clos.

Voici la réponse de M. Combrousse :  
Mis en cause par le joueur Labro au sujet de l'incident que ce joueur créa avant le match Marengo-Cahors, je tiens à dire ici ce que je pense de l'attitude de ce joueur qui se dit sportif. Sportif M. Labro ? Non, laissez-moi rire. Vous nous avez donné dimanche une preuve de votre sportivité, en prenant violemment à partie tous les membres du Comité.

Vous dites avoir été sollicité. Les trois membres du Comité que vous tenez d'incompétence ne sont, eux, jamais venus vous solliciter. Et c'est de cela surtout que vient l'incompétence que vous leur reconnaissez si aimablement. Je ne m'attendrai pas plus longtemps sur ce sujet, pas plus que sur vos qualités de joueur. Il y aurait trop à dire.

Vous arguez, M. Labro, de l'énergie du capitaine qui vous imposa envers et contre tous. Il n'empêche que ce même capitaine vous jugea sévèrement au cours d'une réunion du Comité. Et le geste peu sportif qu'eut ce même capitaine en déclarant qu'il ne jouerait pas, si vous ne jouiez pas, n'a été fait que par antipathie pour le jeune B..., qui devait vous remplacer et non pour consacrer vos qualités de joueur qui sont nulles. Vous aitez que vous avez terminé votre carrière sportive. Tant mieux.

Et vous auriez fait preuve d'intelligence en laissant dans l'ombre cet incident créé par vous, M. Labro, et qui ne fait pas honneur au vieux sportif que vous prétendez être.

### COMBROUSSE.

### « Frégate Cadurcienne »

Dimanche, 19 janvier, la deuxième équipe de la F. C. s'est rendue à Montpezat-du-Quercy rencontrer l'excellente équipe de cette localité.

Nos jeunes Cadurciens ont réussi à dominer et à vaincre les Tarn-et-Garonnais, ce qui est bonne augure pour la partie de Championnat de dimanche prochain.

Un nombreux public était venu admirer le bel entrain et la bonne humeur de nos joueurs et c'est dans la plus cordiale camaraderie que la partie s'est terminée.

### A LAB

à Livernon, arrondissement de Figeac, de M. Conquet, percepteur à Duravel.

Elevé sur place à la 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, nous espérons garder quelques années encore ce fonctionnaire.

**Enseignement primaire.** — A la date du 1<sup>er</sup> janvier, notre compatriote, Mme Veuve Bézy, institutrice intérimaire à Ussel (Lot), a été nommée stagiaire dudit poste. Nous l'en félicitons et lui souhaitons une titularisation prochaine.

#### Prayssac

**Concours de porcs gras.** — Voici le palmarès :

1<sup>er</sup> prix de 40 fr. à M. Gélis, de Goujonnac ; 2<sup>e</sup> prix de 35 fr. à M. Mouly, de Goujonnac ; 3<sup>e</sup> prix de 30 fr. à M. Henri Brousse, de Prayssac ; 4<sup>e</sup> prix de 25 fr. à M. Bessat, de Lherm ; 5<sup>e</sup> prix de 20 fr. à M. Redoules, de Monteléra ; 6<sup>e</sup> prix de 15 fr. réservé à l'hospice ; 7<sup>e</sup> prix de 10 fr. à M. Vigie, à Saint-Cagnac ; 8<sup>e</sup> prix de 10 fr. à M. Bougou, à Goujonnac ; 9<sup>e</sup> prix de 10 fr. à M. Francès, à Goujonnac ; 10<sup>e</sup> prix réservé.

Cours pratiques, 400 à 440 fr. les 50 kilos, poids vif, et 450 à 500 fr. les 50 kilos, poids mort.

**Bal.** — Un bal sera donné à la société et à la jeunesse praysacoise le dimanche 26 janvier, à 20 h. 30, dans les salons de l'hôtel du Nord.

Ce bal promet d'être animé et charmant. Il obtiendra certainement un plein succès.

#### Arrondissement de Figeac

##### Figeac

**Accident.** — M. Laborie était occupé à émonder les arbres de son fruitier. Ayant accroché sa hache au dernier échelon de son échelle, un faux mouvement la fit tomber sur sa tête, lui faisant une horrible entaille au visage, qui provoqua une grave hémorragie artérielle.

Transporté en toute hâte à la pharmacie Delmas, il y reçut les soins de M. le docteur Sanjères, qui lui fit dix points de suture.

Tout fait espérer que M. Laborie en sera quitte pour une balafre.

**Un beau coup de fusil.** — Le facteur Lacalmontie vit, au cours de sa tournée, cinq beaux sangliers au gîte. Il alla immédiatement prévenir une équipe de nos meilleurs nemrods de la Saint-Hubert figeacoise qui se transporta en voiture sur les lieux où, peu après, M. Valade, un des meilleurs fusils de la Société, en abattit un pesant plus de 50 kilos.

Toutes nos félicitations à M. Valade pour ce bel exploit.

##### Cahus

**Nécrologie.** — Nous apprenons la mort de Marie Rouquand, âgée de 22 ans, décédée à la suite d'une longue et douloureuse maladie. A sa famille, déjà tant éprouvée, et qui se voit à nouveau plongée dans la consternation par la disparition d'un des siens, en pleine jeunesse, nous nous permettons de lui présenter nos plus sincères condoléances.

##### Cajarc

**Conférence sur l'hygiène.** — Le 17 janvier, M. Dauriat, délégué de la Société d'hygiène, a fait à la mairie de Cajarc, une conférence très intéressante sur le cancer et la tuberculose.

Douté d'une parole élégante et facile, le conférencier a vivement intéressé ses nombreux auditeurs en leur montrant les ravages exercés par les deux terribles maladies : le cancer et la tuberculose, qui contrairement à une opinion malheureusement trop répandue, sont absolument curables si elles sont combattues dès leur début, avant qu'elles aient déjà fait trop de ravages.

On ne naît pas tuberculeux comme on le croit généralement. On le devient soit par une mauvaise hygiène ou par le contact irrégulier de ceux qui sont atteints de ce mal.

Le taudis sans lumière et sans air, la malpropreté et la mauvaise nourriture en sont les pourvoyeurs. M. Dauriat indique les précautions

à prendre et préconise la consultation de son médecin ou du dispensaire si on suppose avoir l'un des symptômes qu'il a énumérés et qui sont indiqués sur les affiches partout apposées.

M. Dauriat est vivement applaudi et fait ensuite quelques intéressantes projections qui ont vivement intéressé les assistants.

M. le Maire le remercie au nom de la population et la séance est levée à 22 heures.

##### Marcilhac

**Notre foire.** — Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber toute la matinée, notre foire a été assez importante. Voici quelques cours :

Gros bœufs, de 5.000 fr. à 6.500 fr. ; bœufs de travail, de 4.000 à 5.000 fr. ; bouvillons, de 1.800 fr. à 3.000 fr. ; vaches, de 3.500 à 4.000 fr. ; moutons, de 150 à 180 fr. pièce ; brebis, de 300 à 360 fr. pièce ; poules et poulets, de 5 fr. à 5 fr. 50 la livre ; œufs, 7 fr. la douzaine.

##### St-Céré

**Conseil municipal.** — Etaient présents : MM. Baslit, maire ; Lavaur, Trebose, Le Bris, adjoints ; Fayt, Préjean, Tournié, Delprat, Calméjanne, Lacayrouse, Galerie, Castanié, Laborde, Saint-Chamant, Landes et Parra formant la majorité des membres en exercice.

M. Parra est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

Lecture est donnée au Conseil municipal de la lettre de M. le Préfet du Lot à M. le maire, par laquelle il charge ce dernier de traiter au mieux des intérêts de la ville au sujet de l'installation du double rail dans la traversée de la ville.

Il est ensuite décidé de passer ferme les commandes concernant les fournitures relatives à l'extension des canalisations d'eau et la mise à l'adjudication prochaine de ces travaux. La commune se réserve de fournir les bornes-fontaines et les tuyaux.

Au sujet de la demande Cance, le conseil municipal décide de fournir les tuyaux, la pose de ces derniers et la tranchée devant être faite aux frais des usagers. En ce qui concerne l'égout, la moitié des frais sera supportée par la commune.

Pour la demande de canalisation d'eau au faubourg Lascabanes, le conseil municipal charge M. Corbières, ingénieur des ponts et chaussées, de se rendre sur les lieux et d'examiner la question.

M. Delprat, serrurier, est chargé de mettre en état la bascule de la place des Roubinets.

Diverses demandes de secours et d'assistance aux femmes en couches sont ensuite examinées et la séance est levée.

##### Mayrinac-Lentour

**Notre foire.** — Notre foire de janvier, a eu son importance habituelle. Malgré la pluie de la matinée le foirail aux bœufs s'est garni peu à peu et durant toute l'après-midi de nombreuses transactions ont eu lieu. La prochaine foire aura lieu le 12 février.

#### Arrondissement de Gourdon

##### Gourdon

**Syndicat d'initiative.** — Le comité a décidé de faire éditer très prochainement un guide de Gourdon et de la région, destiné à faire connaître à ceux de nos compatriotes qui ignorent et aux étrangers les beautés archéologiques et les principaux sites de la région gourdonnaise.

Cet ouvrage sera très documenté grâce au travail fourni par notre compatriote Roger Bulet, si érudit en la matière et se présentera sous un aspect très artistique grâce aux nombreuses photos qui l'ornent ; la plupart de ces clichés ont été fournis gracieusement par MM. Bénéche et Longjou, de Gourdon, et Valdigué, de Cahors.

Les minces ressources du syndicat seront rapidement absorbées par la

confection de cet ouvrage ; aussi le comité a-t-il décidé de consacrer quelques pages au commencement et à la fin à la publicité. Tous ceux qui, à un titre personnel ont intérêt à se faire connaître, pourront utiliser tout ou partie d'une de ces pages ; le comité récupérera ainsi une petite partie de ses frais.

MM. Linol et Salles ont été chargés de recueillir des adhésions dans le quartier Saint-Siméon ; MM. Fillol et Glénadel, dans le quartier Saint-Pierre ; MM. Espitalier et Duluc sur tout le tour de la ville ; MM. Combettes et Poujade, dans le quartier de l'Avenue de la Gare ; et MM. Dardennes et Malluc, dans celui de l'Avenue de Sarlat.

Voici le tarif adopté pour cette publicité : la page entière, 80 francs ; la demi-page, 50 francs ; le quart, 30 francs ; le huitième, 20 francs.

Si quelques-uns des intéressés étaient oubliés, par mégarde, ou étaient absents au moment où se sont présentés les visiteurs mandatés, ils sont priés de se faire inscrire immédiatement chez un des membres du comité ci-dessus désignés.

**Accident.** — Mme Guillard, propriétaire, de Nabirat (Dordogne), venait, dimanche, à Gourdon sur sa charrette attelée d'un âne. Empruntant la voie étroite des Prisons-Neuves, le baudet s'effaroucha d'une moto au ralenti venant en sens inverse. Il recula si fort que charrette et conductrice furent précipités dans le vide d'une hauteur de 2 m. 50 environ. Par un hasard fortuit, l'accident fut sans graves conséquences : quelques meurtrissures et le harnais malmené, là se bornent les dégâts.

##### Souciac

**Obsèques.** — C'est au cimetière du pays natal qu'a été ramenée la dépouille de la délicieuse pastourelle du Lot, Mlle Marie Bornes.

Quelques semaines à peine, elle était encore à l'honneur, choisie comme pastourelle par la colonie parisienne du Quercy.

Les suites d'une opération de l'appendicite l'ont prématurément enlevée à l'affection de tous ses compatriotes, à l'âge de 25 ans.

Les Sociétés lotoises, ainsi que « La Bourrée », lui ont fait à Paris d'imposantes obsèques et la commune de Souciac a accueilli le cercueil avec une non moins douloureuse sympathie.

Nous renouvelons à la famille nos sincères condoléances.

##### Salvize

**Nos compatriotes.** — Notre excellent compatriote et ami, M. Jean Cassagnac, de Luzac, près Salvize, membre du Conseil supérieur des P. T. T., directeur honoraire des P. T. T. aux colonies, membre du Comité colonial de la Radio Agricole Française, vient de faire paraître dans « Mer et Colonie », organe de la Ligue maritime et coloniale et dans la « Radio agricole », revue illustrée de la vie moderne à la Campagne, plusieurs études sur les relations postales, télégraphiques et téléphoniques entre les colonies et la métropole qui ont été très remarquées.

M. J. Cassagnac, qui était tout dernièrement aux Etats-Unis et en Angleterre, est tenu en haute estime en France et aux colonies, en raison de sa compétence pour toutes les questions relatives au développement de l'influence de notre pays.

Sa modestie, bien connue, dût-elle en souffrir, nous lui présentons dans ces colonnes nos sincères félicitations.

##### Meyronne

**Nominations.** — Les électeurs republicains de Meyronne ont approuvé, avec un vif plaisir, la nomination de M. Pierre Laval, receveur-buraliste, ancien conseiller municipal, comme délégué administratif pour la révision des listes électorales, et celle de M. Julien Pechmèze, ancien conseiller municipal, en qualité de délégué administratif du bureau de bienfaisance.

M. le Préfet ne pouvait faire un

meilleur choix. Ces deux honorables citoyens possèdent, en effet, à un haut degré, la sagesse, l'intégrité et l'impartialité si nécessaires à l'accomplissement des délicates fonctions qui leur ont été confiées.

##### St-Sozy

**La foire.** — Notre foire de janvier, qui s'est tenue par un temps clair et doux, a été très belle.

De nombreux animaux avaient été amenés sur les divers marchés qui se trouvaient bien garnis, à l'exception de celui des veaux. Il s'est traité beaucoup d'affaires, particulièrement sur les bêtes à cornes.

Voici les principaux cours pratiqués :

Bœufs gras, de 215 à 270 fr., les 50 kilos ; bœufs de travail, de 4.000 à 5.500 fr. la paire ; moutons gras, de 250 à 300 fr., la pièce ; agneaux de boucherie, 8 fr., le kilo ; porcelets, de 225 à 250 fr., la pièce, suivant grosseur.

Dindes 4 fr. 50 ; poules, 5 fr. ; poulets, 5 fr. 50 ; lapins, 3 fr., le tout le demi-kilo ; œufs, 6 fr. la douzaine.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

#### Des lépreux se révoltent

De Londres. — On mande de Johannesburg qu'une cinquantaine de lépreux soignés à l'hôpital de Pretoria, mécontents d'être isolés, ont attaqué avec des pierres et des matraques les surveillants indigènes de l'hôpital. Ceux-ci ont riposté. Il y a eu 10 lépreux et 4 surveillants gravement blessés.

#### A la Chambre

La Chambre, ce matin, a repris la discussion du budget de la marine marchande. M. André Mabie appelle l'attention de la Chambre sur la crise que traverse l'industrie française des constructions navales. Il estime que le prix de revient d'un navire français est trop élevé. Il faut donner à l'armement les moyens de lutter victorieusement contre la concurrence étrangère. Il réclame une aide plus large à l'industrie de la construction navale.

M. William Bertrand demande la réduction du temps de service des inscrits maritimes et l'amélioration des pensions de marins.

Il demande que l'Etat favorise l'osticulture.

#### AVIS DE DÉCÈS

Les familles ALAZARD et DEILLES, ainsi que tous les autres parents ont le douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de

**Madame Veuve DEILLES**

Née ALAZARD

décédée à Cahors, le 21 janvier 1930, à l'âge de 73 ans, munie des sacrements de l'Eglise, et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu, le vendredi, 24 janvier, à 9 heures, en l'Eglise Saint-Barthélemy.

Réunion à la maison mortuaire, rue de la Petite-Barre, 14.

#### Nos hôpitaux sont encombrés

de grippés gravement atteints. La plupart sont des affaiblis et des surmenés qui ont été incapables de résister à l'infection. Pour vous-même, pour tous ceux qui vous entourent, il est prudent, par ces temps de contagion, de boire chaque jour, dix minutes avant chaque repas, un verre de fortifiant, que vous obtiendrez vous-même et instantanément, en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin, rouge de préférence. La Quintonine crée des forces, augmente la résistance, enrichit le sang et ne coûte que 4 fr. 95 seulement dans toutes les pharmacies et pharmacie Orlac à Cahors.

Messieurs, je désire expérimenter le Café Sanka en grains décaféiné, que tous les Madécains permettent parce qu'il est sans effet nuisible sur le cœur, sans influence sur le sommeil, même pris à forte dose le soir. Veuillez m'envoyer un échantillon à cette adresse.

1046

### FABRIQUE DE MEUBLES BOUZERAND & BERNÈS

Rue Nationale & Boulevard Gambetta, CAHORS

CETTE MARQUE EST LA GARANTIE DE NOS MEUBLES RÉPUTÉS DEPUIS PLUS D'UN SIÈCLE

LA MAISON LA PLUS IMPORTANTE LA MEILLEUR ORGANISÉE VENDANT AUX MEILLEURS PRIX

LIVRAISON A DOMICILE PAR AUTOS DANS TOUTE LA RÉGION

#### Monsieur PAULHAC

nouveau Patron de l'HOTEL DU MIDI, fait savoir à Messieurs les Planteurs qu'ils trouveront chez lui le bon Accueil, une bonne Cuisine, Chambres, Ecuries et Remises à un prix très modéré.

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

du sieur DELFOUR Jean-Roger, Ferblantier-Zingueur, Electricien, demeurant à Puy-Frèbeque

**Convocation des Créanciers pour production de titres et vérification des créances.**

PREMIER AVIS

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire sont invités à produire dans le délai de quinze jours, outre ceux accordés en raison des distances, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier libre, indiquant des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur définitif, ou entre les mains du GREFFIER du Tribunal de Commerce, pour être procédé à la vérification des créances.

Cette vérification commencera le quatre février prochain, jour de mardi, à treize heures trente, en la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice, où elle sera continuée si besoin est.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article douze de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier, E. MANEYROL.

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du vingt-un janvier mil neuf cent trente,

Il a été extrait ce qui suit :

« Le Tribunal déclare le sieur « DELON Irénée, Machines agricoles, demeurant à Prayssac, en état de faillite ;

« Fixe provisoirement au dix-sept juin mil neuf cent vingt-neuf la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa faillite ;

« Délivre au failli un sauf-conduit provisoire, à charge par lui de déposer au Greffe, dans la huitaine de la signification du présent jugement, son bilan et la liste de ses créanciers ;

« Ordonne l'apposition des scellés à son domicile et par tout où besoin sera, conformément à l'article quatre cent cinquante-huit du Code de Commerce ;

« Nomme Monsieur J. RIGAL, l'un de Messieurs les Juges, Juge Commissaire et Monsieur L. ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, syndic provisoire, pour gérer et administrer la dite faillite, sous la surveillance de Monsieur le Juge-Commissaire. »

Pour extrait conforme :

Le Greffier, E. MANEYROL.

Nota. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

#### DOMAINE DU VIGAN

Propriété de M. DE CAMY

Vaches Laitières pleines à Vendre

Feuilleton du « Journal du Lot » 18

## LES YEUX QUI S'OUVRENT

PAR HENRY BORDEAUX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

« Nul effort n'est perdu. » PASTEUR.

### PREMIERE PARTIE

#### IV LE DÉFENDEUR.

La porte se referma. Il avait oublié Fanchette qui attendait son retour et qui s'essuya les yeux avec son tablier. Mme Derize, d'un pas plus lent, retourna dans le petit salon désert. Elle gagna la fenêtre, pour apercevoir encore son fils à la sortie de la maison. Elle pensait :

« Il n'est venu ni pour moi, ni pour Elisabeth, ni pour les petits. Un jour pourtant, je le sens, j'en suis sûre, il reviendra pour eux pour nous. Ce sera peut-être bien tard. Pourvu que le mal qu'il aura fait ne soit pas irréparable ! »

D'en bas, Albert, relevant la tête, aperçut le carré de la fenêtre éclairé.

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

rée où s'encadrait une forme noire. Mais il n'entendit pas sa mère qui, penchée, le rappelait d'une voix suppliante. Et, dans la voiture où il monta avec son ami pour se rendre à la gare, il ne prononça pas une parole.

#### DEUXIEME PARTIE

##### I L'ENVERS DU MONDE

Au commencement de juillet, les tilleuls du Jardin de la ville à Grenoble, répandaient encore, outre leur ombre, le lourd parfum de leurs fleurs qui se fanaient. On ne trouvait plus guère que là, contre les attaques du soleil, un peu de protection et de fraîcheur, là et sous les arbres de la promenade de l'Île-Verte où personne ne va, de sorte que les bonnes ne consentent pas volontiers à y conduire les enfants.

Après avoir jeté du pain au cygne noir qui le happait de son bec rouge avec un grand bruit d'eau, Marie-Louise et Philippe Derize, sommés de rentrer, firent leurs adieux à leurs petites amies, Jeanne et Renée de Crozet, qui en profitèrent pour annoncer leur prochain départ avec solennité :

— Nous allons à Aix-les-Bains cette année.

— Et nous à Uriage, répliqua Marie-Louise qui ne demeurait jamais court.

— Saint-Martin, expliqua son gros frère, c'est dans les bois.

Mais la fillette rectifia sèchement :

— Non, Uriage. Il y a plus de monde.

Elle eut avoir écrasé Aix-les-Bains. Car elle aimait à primer. Au retour, Philippe réclama :

— C'est à Saint-Martin notre maison. C'est dans la montagne.

— Oui, mais nous allons à Uriage. Toi, le soir, tu dors comme une malle.

— Je dors pas comme une malle. Les mallets dorment pas.

— C'est grand-père qui dit comme ça. Moi, j'écoute par la porte ouverte. Et j'ai su qu'on allait à Uriage, pas à Saint-Martin. Et grand-mère disait que papa était mort pour nous.

— Quoi c'est mort ?

— C'est quand on est enterré.

— Je ne veux pas que papa soit enterré.

La petite lui jeta un regard de supériorité, et se mit à pérorer en cherchant à placer quelque terme rare qu'elle avait retenu :

— Justement il ne l'est pas. Voilà qui est bizarre : il n'est pas mort du tout et il est mort pour nous.

— On le reverra ?

— Pour sûr. Mais il ne faut pas le dire.

Elle tenait de son père, avec sa curiosité et son entrain, une certaine confiance dans l'avenir.

L'enfant ne se trompait pas sur

les projets de villégiature maternels. Habituellement les Derize, fuyant Paris de juillet à novembre, passaient l'été et une partie de l'automne à Saint-Martin, qui est un village bâti sur le flanc de la montagne de Chamrousse, dans les sapins et les châtaigniers, au-dessus du château de Saint-Ferriol. Ils habitaient la vieille maison de famille dont Albert avait hérité non sans charges : c'était un vaste chalet à poutres incrustées dans la pierre, avec des galeries qui en faisaient le tour et des volets verts de bois plein. Une avenue de platanes le reliait à l'église. Mme Derize mère y avait sa chambre : aussi le temps des vacances était-il pour elle le meilleur de l'année. Tout le jour dehors, les enfants prenaient des teints de campagnards ; aux caresses du soleil, leur joues roussaient comme des pommes d'apl. Albert travaillait à tête reposée à plus près les voix apaisantes de la nature, qui chantaient dans son livre. Mais quelquefois Elisabeth, quand les soirs tombaient plus vite, trouvait que cette existence rustique se prolongeait bien tard ; du fond du val montaient des rumeurs de fête, l'animation d'une petite ville d'eaux assez plaisante ; surtout elle craignait la solitude qui oblige à chercher en soi-même la distraction et le bonheur.

Les Molay-Norrois, eux, louaient une villa à Uriage où ils rencontraient tout un petit monde de leurs

connaissances. Lorsque les chaleurs rendirent Grenoble intolérable, ils décidèrent sans peine leur fille à les suivre :

— Pourquoi l'enfermer dans cette grande baraque isolée ? Et s'il prenait fantaisie à ton mari d'y entrer ? Viens avec nous, tu seras plus tranquille.

Elle les avait écoutés. En l'absence de son mari, elle éprouvait à nouveau des sentiments oubliés, la peur, l'inquiétude. Et la maison de Saint-Martin, avec ses longs corridors, ses enfilades de chambres et le silence impressionnant de la campagne, ne lui inspirait aucune sympathie.

Uriage, à trois ou quatre lieues de Grenoble et à quatre cent cinquante mètres d'altitudes, — par conséquent d'un accès facile, — et tout proche de la plaine, semble dérober à la haute montagne son aspect sévère et son air salubre. On y parvient par une gorge assez étroite et boisée, au fond de laquelle coule un ruisseau paisible dont le nom est usurpé, le Sonnant. La route se heurte après un tournant à un monticule que couronne le château de Saint-Ferriol d'un air assez belliqueux avec ses murs de défenses dont on a fait des terrasses, ses vieilles tours et ses pignons. Après l'avoir contourné, on tombe enfin dans le vallon de Vaulnaveys, où la station balnéaire est bâtie. Ce val de Vaulnaveys, très limité, contenu entre la Croix-de-Chamrousse et le mont des Quatre-Seigneurs, a été

comparé à un vaisseau dont le château de Saint-Ferriol serait la proue, et la poupe celui de Vizzle, deux fois historique, puisqu'il fut reconstruit par Lesdiguières et occupé en 1789 par l'assemblée des Etats du Dauphiné. Il est comme une petite oasis de verdure fraîche entre des pentes de forêts et de prairies. A cause de l'abondance des eaux, l'herbe y est luisante comme dans la campagne anglaise. De-ci, de-là, on l'a tondu pour aménager un tennis, des promenades et même un champ de courses.

La villa des Mélézes que louaient les Molay-Norrois pour la saison s'adosse au contrefort de Chamrousse le long du chemin en pente qui, d'Uriage, monte au château de Saint-Ferriol, de sorte qu'elle domine un peu le vallon. Des sapins derrière et des rosiers devant lui composent un entourage contradictoire, comme il est fréquent sur ce petit coin de terre comparable à ces visages dont la douceur naturelle se cache au premier abord sous un air grave.

Un après-midi de juillet, l'automobile de Mme Passerat déposa devant leur porte les hôtes des Mélézes. Elle-même occupait une villa voisine où elle recevait le vieux conseiller Prémeroux qu'on appelait sa duègne et les Vimelle, tandis que les Bonnard-Basson s'étaient installés un peu plus bas.

(A suivre)

